

**A V I S**

**DECHARGE**

Pour des raisons de sécurité

il est formellement interdit

**de mettre le feu à la décharge.**

- Du fait du danger
- De la préservation de l'environnement (émission de dioxine)

FAIT A FONTAINE LE PUIITS, le 30 juillet 2013

Le Maire,  
Marin SOLLIER.

